

| | | |
|---|--|---|
|  | Compte-rendu succinct | <u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSENET |
| | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | <u>Le Secrétaire de Séance :</u> Mme Christine LECOMTE |
| Affiché le : | <i>Séance du Mercredi 21 novembre 2018</i> | |

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- DAMPIERRE : M. Grégoire DURANT ; M. Christophe FERRAND ; Mme Josette PAILLARD ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- ORCHAMPS : Mme Jessica RAMEL ; Mme Jessica RAMEL ;
- OUR : M. Jean- Claude MOREL ;
- RANCHOT : M. Eric MONTIGNON ;
- RANS : M. Stéphane MONTRELAY ;
- THERVAY : Mme Marie-Hélène VERMOT-DSROCHES ;

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 20H03 et a été levée à 23H20.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président reporte le point sur l'approbation du procès-verbal du 26 septembre 2018 au prochain Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **nomme Madame Christine LECOMTE comme secrétaire de séance,**

Voté à l'unanimité

b. Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Modification des membres de la CLECT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **modifie les membres de la CLECT,**
- **installe et désigne Madame Christine LECOMTE comme membre titulaire de la CLECT et Monsieur Pascal DERENDINGER comme membre suppléant de la CLECT.**

Les autres membres de la CLECT restent inchangés.

Voté à l'unanimité

d. Définition de l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. GEMAPI : approbation des statuts du SMAMBVO

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver les modifications statutaires du SMAMBVO proposée ainsi que le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à notifier cette délibération à Monsieur le Président du SMAMBVO.**

Voté à l'unanimité

- f. *Signature des procès-verbaux de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les termes de ce procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal avec chaque commune concernée et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Adhésion à l'Association des Présidents des EPCI du Jura (APEJ)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'adhérer à l'APEJ (Association des Présidents des EPCI du Jura) ;**
- **désigne Monsieur le Président de la Communauté de Communes Jura Nord pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'APEJ ;**
- **décide d'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à la poursuite de cette affaire.**

Voté à l'unanimité

- h. *Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (article L2143-3 du CGCT)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) ;**
- **décide de composer cette CIAPH de 14 membres représentants répartis en 4 collèges, à savoir :**
 - **8 membres représentants le collège « élus de la Communauté de Communes »,**
 - **2 membres représentants le collège « associations d'usagers »,**
 - **2 membres représentants le collège « personnes handicapées »,**
 - **2 membres représentants le collège « personnes qualifiées ».**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

- i. *Désignation de 3 représentants au Contrat Local de Santé (CLS)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fait application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Madame Nathalie RUDE, Monsieur Jean-Luc HUDRY et Monsieur Régis CHOPIN comme correspondants santé du Contrat Local de Santé.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à compter du 22 novembre 2018, relevant de la catégorie C de la filière animation, comme suit :**
 - un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 15,03h ;
 - un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 8,04h ;
 - un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 8,04h ;
 - un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 6,86h.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relative aux missions proposées.

- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dît que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (19h38) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (8h97)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 8,97h à compter du 22 novembre 2018 ;**
- **décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,38h à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (28h62) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations à temps complet*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 22 novembre 2018 ;**
- **décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (28,62h) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité

- d. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (7h48) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (11h50)*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 11,50h hebdomadaire à compter du 22 novembre 2018 ;**
- **décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité

- e. Modification de la durée hebdomadaire de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité

- f. Modification de la durée hebdomadaire de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité

- g. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Voté à l'unanimité

- h. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- i. *Contrat d'apprentissage*

Monsieur le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage ;**
- **DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2018-2019 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|----------|------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Finances | 1 | BTS Assistant de Gestion PME-PMI | 2 ans |

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. *Décision modificative n°2 – BP PRINCIPAL 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2018 comme ci-après :

BUDGET PRINCIPAL
Année 2018
Décision modificative n°2

Section Fonctionnement

| N° Chapitre | N° Compte | Libellé du compte | Opération | Services | site | Dépenses | Recettes |
|-------------|-----------|---|-----------|----------|------|-------------|-------------|
| 012 | 64131 | Rémunérations | | EJE | | 20 000,00 € | |
| 012 | 64131 | Rémunérations | | ASSCO | | 10 000,00 € | |
| 70 | 70841 | aux budgets annexes. C.C.A.S. et Caisse des Écoles | | ASSCO | | | 10 000,00 € |
| 77 | 7718 | Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | | GEN | | | 20 000,00 € |
| Total | | | | | | 30 000,00 € | 30 000,00 € |

Voté à l'unanimité.

b. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune d'Offlanges

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise aux communes qui avaient un Budget Annexe « Assainissement » qu'elles peuvent également délibérer pour le transfert de l'excédent à la Communauté de Communes Jura Nord. Il précise également qu'il sera contraint d'appliquer un tarif différencié si les communes ne versent pas l'excédent à la CCJN.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- prend acte et autorise les transferts par la commune d'Offlanges du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de – 2 261,95 € relative au déficit de fonctionnement et la somme de 12 554,57 € relative à l'excédent d'investissement ;
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Décision modificative n°4 – BP ANEXXE ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 4 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2018 comme ci-après :

BUDGET ASSAINISSEMENT
Année 2018
Décision modificative n°4

Section Fonctionnement

| N° Chapitre | N° Compte | Libellé du compte | Dépenses | Recettes |
|-------------|-----------|--|------------|----------|
| 65 | 6541 | Créances admises en non-valeur | - 500,00 € | |
| 014 | 706129 | Reversement redevance pour modernisation des réseaux | 500,00 € | |
| Total | | | - € | - € |

Voté à l'unanimité

d. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP PRINCIPAL 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de vingt et un euros (21,00 €) au BUDGET PRINCIPAL 2018.

Voté à l'unanimité

e. *Instauration de la taxe d'aménagement*

Monsieur le Président précise que ce point est retiré de l'ordre du jour et qu'il convient d'en discuter en Commissions. L'idée est d'instaurer une taxe commune sur le territoire et que la CCJN reverse aux communes un prorata de cette taxe.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce point.

f. *Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent cinquante-sept euros et dix centimes (157,10 €) au BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2018.

Voté à l'unanimité

g. *Participation financière au bloc d'escalade de l'Association LAGAFF pour un montant de 4 000 €*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord d'un montant de 4 000 € pour la structure d'escalade de l'association LAGAFF ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

a. *Convention de servitude de passage sur une propriété privée pour la pose d'un regard en béton dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de servitude de passage, à titre gratuit, entre Monsieur Christian MIELLE et la Communauté de Communes Jura Nord pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle ZB-88 située au 18 rue Alexis Millardet à MONTMIREY-LA-VILLE (39290) appartenant à Monsieur Christian MIELLE ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *Acquisition du lot n°1 du lotissement « Les Jardins de Jean » à l'euro symbolique pour la construction d'une Gendarmerie à Dampierre*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (3 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'acquérir ce lot n° 1 du lotissement « Les Jardins de Jean » à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 4 671 m² pour la construction d'une gendarmerie ;**
- **décide de classer ce lot n° 1 « Les Jardins de Jean » dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **précise que les frais notariés seront à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Voté à l'unanimité

c. *Report de la compétence « eau »*

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire que le choix de la CCJN est de reporter la prise de compétence « eau ».

Un modèle de délibération sera envoyée aux communes afin qu'elle puisse délibérer.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce point.

5. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a. *Aménagement devant le collège de Fraisans – Mise en place d'une convention de mandat*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- **DESIGNE** la commune de Fraisans comme maîtrise d'ouvrage unique ;
- **APPROUVE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget général.

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI - ENVIRONNEMENT

a. *SITCOM – Choix du scénario de collecte Ordures Ménagères*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir le 1^{er} scénario portant sur une collecte des bacs gris tous les 15 jours (C05).

Voté à l'unanimité

b. *GEMAPI – Etude de ruissellement et actions programmées (contrat de rivières)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **valide les 6 actions programmées présentées ci-dessus ;**
- **décide d'inscrire ces 6 actions dans le contrat de rivière « Doubs » et dans le contrat de rivière « Ognon » ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent dans ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. *GEMAPI – Constitution d'un Comité de Pilotage pour la restauration d'un Espace de Bon Fonctionnement (EBF) pour le Doubs Navigable*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de constituer un Comité de Pilotage pour la restauration d'un Espace de Bon Fonctionnement (EBF) pour le Doubs Navigable ;**
- **désigne les personnes ci-dessus comme membres du Comité de Pilotage ;**

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. VAE (Vélos à Assistance Electriques) – Bilan de la saison estivale, avenant à la Convention avec Le Gévot et lancement d'un nouvel Appel à Projets

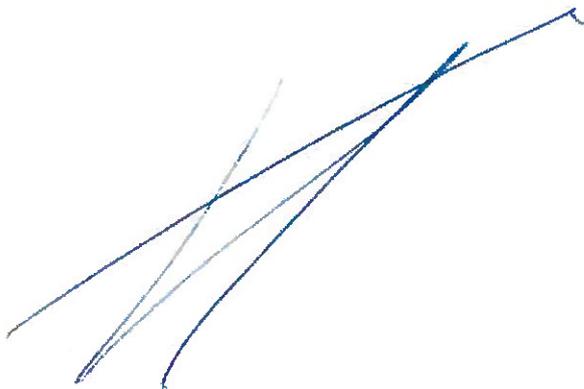
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de renouveler, par avenant à la convention de mise à disposition de VAE, le prêt de 2 VAE à titre gratuit avec le restaurant Le Gévot ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;**
- **autorise le lancement d'un nouvel Appel à Projets pour la saison estivale 2019 ;**
- **autorise Monsieur le Président à réaliser l'action et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 23h20.

Mme Christine LECOMTE
Commune de Mutigney



Le Président,
Gérôme FASSET

